

?

PROJET ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN

MÉMOIRE POUR LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PAR
MARCELLE SAINT-GERMAIN

Je réside à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et l'implantation d'un parc d'éoliennes industrielles dans ma région me préoccupe grandement.

J'ai de sérieuses préoccupations quant aux impacts des éoliennes industrielles sur la santé. Un groupe de 40 médecins du Centre-du-Québec s'insurgent de leur présence près des résidences, il y a lieu de faire des recherches plus approfondies sur le sujet avant d'accepter leur construction en zone habitée. Le docteur Nina Pierpont qui a étudié et identifié le syndrome éolien, tout comme d'autres médecins à travers le monde, recommande d'éloigner les éoliennes des résidences de 2 km à cause des risques pour la santé des gens vivant à leur proximité. Notre santé est aussi primordiale au Québec que n'importe où dans le monde. Notre population ne doit pas servir de cobaye pour vérifier la véracité du syndrome éolien. Des personnes vivant à moins de 2 km des éoliennes industrielles souffrent de troubles de mémoire et de sommeil, de maux de tête et migraine, d'étourdissement, de problèmes d'équilibre et de nausée, de fatigue, d'anxiété, d'irritabilité, de colère, de dépression, de problème de concentration et d'apprentissage et d'acouphène. Elles sont si malades qu'elles doivent déménager pour se soustraire au syndrome éolien. Éloignons des milieux habités ces engins susceptibles de causer de tels troubles de santé. Les éoliennes émettent des infrasons, des vibrations et des sons. Le bruit continu est minime selon le promoteur et selon ses dires « on s'y habitue ». Laissez-moi en douter! Le ministère de la Santé nous répète avec force qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

Le parc éolien de Saint-Valentin sera installé sur les meilleures terres agricoles du Québec. Seulement 2 % du territoire québécois est cultivable. Alors que les besoins alimentaires mondiaux sont à la hausse, si ce projet éolien est mis en œuvre, nous, au Québec, nous réduirons les surfaces cultivables de 19 hectares et imposerons des contraintes importantes aux agriculteurs. Nos champs de maïs, de fèves soya, de céréales seront envahis par des bases de ciment gigantesques et sillonnés par des chemins d'accès. C'est complètement illogique et irresponsable.

Une autre de mes préoccupations est la baisse de la valeur immobilière des propriétés situées près du parc éolien. Or selon l'étude réalisée par Appraisal Group One effectuée au Wisconsin, une perte de valeur variant de 24 % à 43 % est associée aux éoliennes industrielles. Selon une étude réalisée en Ontario par monsieur Chris Luxemberger du Groupe Sutton, étude basée sur 600 maisons sur une période de 3 ans, les résidences à l'intérieur de la zone éolienne se sont vendues en moyenne 48 000 \$ de moins et elles ont été sur le marché deux fois plus longtemps. Aussi, 11 % d'entre elles n'ont pas trouvé preneur alors que hors des zones éoliennes, seulement 3 % ne se vendent pas. De plus, 60 % des évaluateurs consultés considèrent que la valeur des propriétés diminue quand un

parc éolien est visible des résidences. Le promoteur devrait être tenu de compenser les pertes subies ou à venir par les propriétaires des résidences situées près de ses nuisances visuelles, auditives et affectant la santé des gens. Et pas seulement dans les municipalités de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mais aussi dans les municipalités limitrophes comme Saint-Blaise-sur-Richelieu, Lacolle et Saint-Cyprien-de-Napierville.

Des études ont prouvé que les éoliennes industrielles sont meurtrières pour tout ce qui vole, oiseaux, chauve-souris et insectes. Or la rivière Richelieu est un corridor naturel de migration de la sauvagine. C'est très inquiétant. Au printemps et à l'automne, des milliers d'oies survolent le territoire et se posent dans les champs. Certains de ces champs sont situés sur des lots sélectionnés par le promoteur. Il est certain que les éoliennes auront une incidence importante sur la mortalité de quantités d'oies blanches et d'outardes. Et cela aussi est inacceptable.

L'acceptabilité sociale dont on fait mention lorsqu'il s'agit de développement durable est un point qui est inexistant dans le projet éolien de Saint-Valentin. La grande majorité des gens n'en veulent pas. Il est clair qu'un tel projet est source de problèmes et de discorde.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose formellement au projet éolien de Saint-Valentin et j'espère que le BAPE ne recommandera pas la réalisation du projet éolien de Saint-Valentin.

Mémoire présenté par :

Marcelle Saint-Germain

11, rue Saint-Germain
Saint-Paul de l'Île-d'Orléans
Québec, Q1 1G6
Tél. : 458-240-8791